

mense influence que le développement de la marine pouvait exercer sur l'importance politique et sur la prospérité des peuples ; c'est de lui surtout que date la marine française.

En 1661, la France possédait seulement 8 vaisseaux de guerre bons au service ; l'artillerie de mer se composait de 570 canons de fonte et de 475 canons de fer de 36 à 2 de calibre. Dès que Colbert eut pris en main la direction des finances du royaume, il mit tous ses soins à favoriser l'accroissement de la marine française. En 1667, la France possédait 60 vaisseaux de guerre, dont un de 80 et un de 66 canons. En 1681, la marine française pouvait disposer de 60,000 matelots enrôlés et divisés par classes dans les provinces maritimes du royaume. En 1692, selon le tableau présenté par M. Malouet dans ses *Mémoires sur la Marine*, le total général des forces de mer de la France se composait de 14,670 canons, 2,500 officiers et 97,000 hommes d'équipage. Ce brillant effectif ne fut pas longtemps maintenu : la marine française fut négligée sur la fin du règne de Louis XIV, et plus encore sous la Régence. Les forces imposantes qui viennent d'être sommairement indiquées furent peu à peu détruites ; la guerre de 1754, terminée en 1763 par la paix de Paris, acheva de les ruiner.

Pendant la guerre de 1778 à 1783, notre marine fut relevée : elle comptait alors 71 vaisseaux de ligne et un nombre proportionnel de frégates. Dans les années qui suivirent, cette force fut soigneusement entretenue et augmentée. En 1789, la France possédait 81 vaisseaux de ligne, 69 frégates et 141 autres bâtiments, le tout armé de 14,000 canons et monté par 70,000 matelots. Au 1^{er} juillet 1791, elle avait 82 vaisseaux de ligne, 73 frégates et 88 bâtiments d'ordre inférieur. Les rôles de la marine française comptaient, à cette époque, 100,425 hommes prêts au service actif. Ce bel état de situation fut malheureusement détruit par les déplorables pertes que la marine française éprouva pendant les guerres de la République et de l'Empire. En 1814, cette marine était réduite à la plus déplorable nullité.